Cela nécessiterait le garage de plusieurs trains de marchandises. Le journal dont nous extrayons ces lignes propose à ce sujet la combinaison suivante :

« Le train facultatif spécial 4507 se garerait comme aujourd'hui à Montescourt (8.18 8.36) où l'express passerait vers 8 h. 29 1/2.

» Le facultatif 1735 (Aulnoye) arrive à Busigny à 8,17 et en part à 9,17. Donc aucun inconvénient à avancer le 33 bis.

» Aucun inconvénients non plus pour le facultatif 355 (St-Martin) qui arrive à Busigny à 8,57 et part à 9,25.

» Idem pour le train 1953 de Busigny arrivant à Somain à 9,50. L'express nouveau entrerait en gare à Somain, 6 minutes après lui.

» Le 469 (Somain) voyageur depuis Saint Quentin, pose à Busigny de 8,27 à 8,47. Il suffirait de le maintenir une minute en plus au garage de Bertry.

» Le facultatif 459 quitterait Cambrai à 9,31 au lieu de 9.23 perdant 8 minutes qu'il reprendrait aisément sur ses 20 minutes d'arrêt à Lourches.»

Il faudrait enfin retarder quelques convois. Le retard serait :

» 1. De six minutes (10.02 à 10,08) au départ de Somain facult. 677 pour Fives.

» 2. Conséquemment de six minutes au départ de Somain (9 h. 52 à 9 h. 58) le rég. 1267 pour Hazebrouck.

» 3. De six minutes également au départ de Somain et pour les mêmes raisons (10 h. 12 à 10 h. 18) le facult n. 628.

» Le tout afin que l'express pût partir de Somain, Douai à neuf heures cinquante-sept minutes.

» Et c'est tout.

» Quant à la correspondance de Lille à Reims par l'express de sept *heures du matin et la ligne de* Somain-Busigny, il conviendrait qu'un express prit immédiatement à Tergnier, à la descente du 16 bis, les voyageurs en destination de Laon et Reims, lesquels arriveraient ainsi vers midi à cette gare de Reims où on les dépose actuellement 4 minutes avant deux heures. A moins que la Compagnie du Nord ne veuille établir par Valenciennes-Aulnoye-Hirson-Laon, à la première heure un service direct plus accéléré que le service actuel et permettant de se trouver à Reims vers onze heures du matin. Elle serait la première à bénéficier de cette transformation ou de ce complément de la traction existante.»

Société de géographie. — La prochaine conférence aura lieu le samedi 19 février, comme d'habitude, à huit heures et demie très précises, dans le local de la Bourse.

Le conférencier est M. G. Grousseau, avocat ; le sujet : *les Consulats, les Chambres de commerce à l'étranger et les musées commerciaux.*

Ainsi qu'on peut en juger par le titre, cette conférence offrira un intérêt direct et considérable pour notre grande cité industrielle et commerciale. Le comité de Roubaix espère qu'un nombreux auditoire — et ceci s'adresse surtout aux négociants et aux manufacturiers — écoutera avec plaisir et profit la parole sérieuse et agréable de l'éloquent conférencier.

C'est peut-être ici le cas de solliciter de nouvelles adhésions qui permettront au comité d'équilibrer ses dépenses et qui encourageront ses efforts.

Il sera fait quelques démarches dans ce but et on nous prie, en outre, d'annoncer qu'un registre est mis tous les samedis soir, à la Bourse, à la disposition des personnes qui désirent se faire inscrire.

Un enfant blessé. — Un marchand de charbon d'Hem, Lucien Dujardin, avait attaché son cheval à la porte d'une maison de la rue de l'Ommelet, mercredi, dans la soirée.

Passa un enfant de sept ans, Léon Dasprez, qui, distrait et insouciant comme on l'est à son âge, vient se heurter contre la corde qui retenait le cheval et traversait le trottoir.

L'enfant tomba et alla rouler sous les roues de la voiture. On le dégagea aussitôt ; quatre ou cinq jours de repos le rétabliront complètement : il n'a été constaté sur lui par le docteur Druesne, qu'une légère contusion à l'épaule gauche.

Un vol audacieux. — Jeudi matin, vers sept heures, M. Ed. Lecoutre, marchand d'étoffes, rue du Fontenoy, se rendait comme d'habitude au marché. Sa femme, de son côté, s'en alla au marché de Tourcoing ; la maison n'était gardée par personne, la porte d'entrée ainsi que celle qui donne accès dans le magasin avaient été soigneusement fermées à clef.

Quand M. Ed. Lecoutre rentra, grande fut sa surprise de trouver la porte de la rue ouverte, et la serrure de la porte du magasin forcée, les marchandises dérangées, et, à l'entrée du magasin, un tisonnier et une hachette : ces deux instruments avaient servi évidemment à forcer la porte : l'empreinte de la hachette s'y voyait, et le tisonnier était tordu.

M. Ed. Lecoutre s'aperçut immédiatement de la disparition de trois pièces de mérinos d'une valeur totale de six cents francs environ.

Il a fallu au voleur une grande audace pour s'introduire en plein jour dans une maison fermée forcer la porte d'entrée au moyen d'une simple pression, et celà, au milieu d'une rue aussi fréquentée que la rue du Fontenoy, puis enlever trois pièces de tissu dans un magasin dont les passants peuvent embrasser d'un coup d'œil tout l'intérieur.

Le tisonnier et la hachette ont été pris par le voleur dans la cuisine de la maison Lecoutre.

Wattrelos. — Nous recevons de plusieurs fermiers des plaintes à propos du manque de surveillance de la police sur les champs.

Peut-être l'état de santé de M. le commissaire ne lui permet-il pas d'exercer ses fonctions avec toute l'activité voulue — à moins que son rôle politique n'absorbe tout son temps.

Lys. — Un fermier M. M.., avait joyeusement fête, lundi soir, ses cinquante-cinq ans; le souper s'était prolongé assez tard, et, quand les quelques intimes, qui y assistaient, avec ta famille, furent partis, les autres allèrent se coucher, remettant au lendemain le soin de débarrasser la table.

Vers trois heures du matin, le fils cadet du fermier se réveilla avec un mal de tête atroce. Ne pouvant se rendormir, il se leva et descendit pour se rendre dans le jardin, afin de prendre un peu d'air.

Arrivé au bas de l'escalier, qui donne dans la salle à manger, il recula stupéfait. La lampe était allumée; dans l'âtre, où le feu s'éteignait quelques heures auparavant, brillait une flamme claire et joyeuse, et, enfin, assis devant la table, la tête appuyée sur la nappe, un étranger dormait.

Bientôt revenu de son émotion, le jeune homme frappa sur l'épaule de cet inconnu. Le dormeur s'éveilla. En voyant un homme, il tenta de fuir, mais, malheureusement pour lui, ses forces le trahirent, et il s'allongea tout simplement sur le sol.

Aidé de son père qu'il avait appelé, le fils transporta le bonhomme à l'écurie, dont ils refermèrent soigneusement la porte. Puis ils parcoururent le rez-de-chaussée pour voir si tous les objets étaient bien en place.

Rien n'avait été volé; en revanche, une carafe de bière, une bouteille de cognac, laissées sur la table, ne contenaient plus rien. Quelques gâteaux qui restaient, lors du coucher, ne se faisaient plus remarquer que par leur absence.

Ce visiteur indiscret qui, pour pénétrer dans la maison, sans doute pour y voler, quoiqu'il en dise, a fracturé une fenêtre, a été maintenu en état d'arrestation.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 25me numero des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

Dans l'intérêt de l'humanité

Parsanges-la-Celle (Puy-de-Dôme). J'étais anémique; atteinte en outre d'une constipation opiniâtre avec digestions pénibles, maux d'estomac, lourdeurs de tête et envies de vomir. Ayant vu sur les journaux les succès des Pilules suisses à 1 fr. 50, j'en fis venir et depuis que j'en ai fait usage, tous mes maux ont disparu. Dans l'intérêt de l'humanité, j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre, Mme Annette Tixier. Signature légalisée. 14245d

TOURCOING

Conseil municipal. — Mercredi soir a eu lieu la dernière réunion du Conseil municipal pour la session ordinaire de février. Dix-neuf membres étaient présents à cette séance, dont la plus grande partie a été absorbée par la lecture du rapport de la commission des finances sur les prévisions budgétaires établies par l'administration municipale pour 1887.

La discussion des conclusions de ce rapport a été reportée à une séance ultérieure, dès maintenant fixée au mercredi 23 courant.

En dehors de ce rapport nous avons encore à mentionner parmi les affaires portées à l'ordre du jour de la séance d'hier : L'homologation des procès verbaux de réception de différents travaux de voirie, pavage et construction d'aqueducs, ainsi que de la fourniture des bornes-fontaines; le projet de construction d'un aqueduc rue des Bons-Enfants, etc.

Sur la proposition de M. Glorieux les commissions des finances et des beaux-arts étudieront l'organisation, pour l'été prochain, d'un festival destiné à remplacer le concours musical dont le projet a été abandonné.

Le conseil a procédé, dans cette même séance, au remplacement de M. F. Dervaux comme membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance : M. Didry-Bodin a obtenu la majorité des suffrages.

Pour le règlement de plusieurs questions litigieuses avec la Compagnie du chemin de fer du Nord, à la commission déjà existante, seront joints deux membres dont l'élection se fera à la prochaine séance.

Bibliothèque communale. — M. Vassenx, employé aux Archives de Lille, est nommé bibliothécaire-archiviste de la ville de Tourcoing.

Un de ces obscurs et *dévoués disciples du* Bienheureux La Salle est mort subitement, mercredi soir, dans la maison conventuelle de la rue de Lille.

M. Jean-Sébastien Misset, en religion frère Abbain, était né à St-Souplet, arrondissement de Reims, le 7 avril 1812. Il appartenait depuis 47 ans à l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne : il était entré en religion après avoir payé sa dette à la patrie et il avait conservé un peu de l'allure martiale.

Une grande partie de sa longue carrière a été consacrée à l'éducation des enfants du peuple.

A Tourcoing, qu'il habitait depuis quatre ans, il remplissait les fonctions d'économe.

La mort a surpris ce bon frère en pleine vigueur c'est une rupture d'anévrisme qui l'a abattu d'une façon si inattendue. Mercredi soir il a été pris d'un malaise à la chapelle, pendant la prière du soir. Transporté sur un lit il n'a pas tardé à expirer malgré tous les soins qui lui furent donnés.

Les funérailles du frère Abbain auront lieu samedi à 9 h. 1/2 du matin en l'église Notre Dame.

La découverte d'un cadavre faite au Mont-à-Leux, dans la nuit de lundi à mardi, avait fait croire à un crime; mais la mort paraît plutôt avoir été accidentelle.

Le défunt, un homme d'une cinquantaine d'années, habitant le Mont-à-Leux, était charretier au service de M. Pierre Lamarque, entrepreneur de terrassements à Tourcoing.

Il s'était enivré dans la journée de lundi, et s'était blessé à la tête en tombant au bas de sa charrette. Son patron l'engagea à retourner chez lui et le fit accompagner par l'un de ses camarades.

Arrivés près du Mont-à-Leux, les deux hommes se séparèrent et c'est deux heures plus tard qu'on trouva inanimé le domestique de M. Lamarque.

Le malheureux aura probablement succombé à une congestion cérébrale produite soit par l'ivresse et le froid, soit par un coup à la tête qu'il se sera donné en tombant.

Un camion chargé de bois a occasionné des dégâts à la devanture d'un magasin de quincaillerie de Mme veuve Delcroix-Welcomme, rue du Curé. Un des chevaux de l'attelage, pris de peur avait fait reculer le camion entre l'encoignure de la façade qui fut endommagée.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Fraudeurs. — Les sieurs Jean Helst, débourreur, né à Bruxelles, et Pierre Gotas, rattacheur, originaire de Roubaix, ont été arrêtés par les preposés de Douane, de la Marlière, pour contrebande de marchandises étrangères.

LILLE

Mort du commandant Labbé. — Le bataillon des sapeurs-pompiers vient de faire une grande perte : M. le commandant Labbé est mort ce matin à onze heures et demie.

Sa mort aura un grand retentissement dans toute la ville.

M. Labbé était estimé de chacun; c'était un homme de bien dans toute l'acception du mot, toujours prêt à rendre service et toujours le premier sur la brèche lorsqu'un incendie se déclarait. La nouvelle de sa mort prématurée a consterné tous les officiers du bataillon, dont il était très aimé.

M. Armand-Albert-Victor Labbé était né le 21 juillet 1832, il était donc âgé de 55 ans.

M. Labbé était entré au bataillon le 2 mars 1851; nommé caporal le 14 mars 1853, sergent le 3 décembre 1853, sous-lieutenant le 21 juin 1865, lieutenant le 5 mai 1869, capitaine le 10 novembre 1872, M. Labbé, choisi comme capitaine commandant intérimaire le 4 mai 1882, était nommé commandant le 11 décembre de la même année, lorsque M. le commandant Constans se retirait.

Pendant la campagne désastreuse de 1870-71, M. Labbé, alors lieutenant, avait été chargé du service de la place de Lille.

M. le commandant Labbé, dont le dévouement était si apprécié, fut blessé dans plusieurs incendies; le 9 avril 1877, à l'incendie de la filature de la rue d'Anjou, et le 22 mai 1882, en tombant de la filature, quai de la Haute-Deûle.

C'est dans les incendies qu'il contracta cette cruelle maladie qui, depuis un an surtout, le minait et qui l'enlève si prématurément aujourd'hui, comme elle enleva, il y a quelques années, son jeune fils, officier dans le bataillon.

M. le commandant Labbé n'était pas seulement un officier dévoué et brave, c'était aussi un organisateur. C'est à lui qu'on doit les grandes améliorations qu'on a pu constater depuis quelques années.

M. le commandant Labbé avait soumis à l'administration municipale un projet très complet et très bien conçu de réorganisation du bataillon. Ce projet avait reçu l'approbation de la mairie; et des difficultés financières seules en ont empêché la réalisation immédiate.

M. le commandant Labbé avait reçu de nombreuses marques de distinction.

Le 6 mars 1868, il recevait une médaille d'honneur en argent de 2 classe; le 25 mai 1872, l'administration municipale lui adressait une chaleureuse lettre de félicitations; le 12 novembre 1875, une médaille d'honneur en argent de 1re classe et le 15 janvier 1881 une médaille d'honneur en or de 2e classe venaient orner sa poitrine et récompenser bien faiblement, hélas ! son dévouement à ses concitoyens.

Aussitôt la nouvelle de cette terrible mort, le corps d'officiers s'est réuni à l'hôtel des pompiers.

Les funérailles solennelles auront lieu samedi, à dix heures.

Les gagnants de gros lots. — Nos concitoyens n'auront pas à se plaindre des tirages anticipés des emprunts de Bruxelles : à la série des favorisés de la Fortune dont nous avons donné les noms depuis quelque temps, il faut ajouter M. Miquet-Pottier, épicier, 33, rue des Arts, à qui l'obligation n° 275,667 de l'emprunt de 1874 a valu un lot de 25,000 francs.

Les funérailles de M. Corne, sénateur

Douai, 17 février. — Les funérailles de M. Corne ont eu lieu ce matin, au milieu d'une grande affluence ; en tête du cortège se trouvait un nombre considérable d'enfants des écoles catholiques dont M. Corne était le bienfaiteur; ils portaient des couronnes offertes par eux et par l'Association de prévoyance des employés: puis venait la Fanfare des Enfants de Gayant et, enfin le clergé.

Sur le cercueil avaient été placés les insignes de sénateur; on n'y voyait aucune fleur.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Fièvet, Merlin, sénateurs ; Mazeaud, premier président du tribunal civil de Douai.

Le deuil était conduit par M. Desmoutier, ancien député, beau père du défunt. Il n'y avait pas de troupes.

Nous avons remarqué la présence de MM. Wallon, sénateur, Alfred Dupont, Mention, anciens députés, du sous-préfet de Douai en uniforme.

Le service a eu lieu à l'église Saint-Pierre. Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Merlin, au nom de la ville de Douai et ses collègues du Sénat; par M. Quenion, ancien conseiller à la cour d'appel au nom de la société d'agriculture des sciences et arts de Douai.

PETITE CORRESPONDANCE

A M. J. H. — 1° La cour de cassation, dans un arrêt du 8 avril 1881, en matière d'obligation, déclare que si l'étranger défendeur possède un domicile en France ou s'il y réside, l'étranger demandeur pourra l'assigner devant le tribunal de ce domicile ou de cette résidence.

Il en résulte donc que vous avez le droit de poursuivre votre débiteur, si on se rapporte à ce seul arrêt.

Mais il importe de vous avertir que contrairement à ce système la jurisprudence déclare qu'en principe les tribunaux français sont incompétents, sauf en matière commerciale. Elle dit que le rôle des tribunaux français se borne exclusivement au règlement des procès où des intérêts français sont en jeu.

Voilà pour le principe.

Quant au moyen de vous faire payer il faut, pour que vous puissiez faire une saisie, obtenir un jugement qui l'ordonne. Pour cela, assignez votre débiteur devant le juge de paix de son domicile.

2° Non. — 3° Non. — 4° Non. — 5° Non. — 6° Par le demandeur, c'est-à-dire par vous, mais votre avance vous sera remboursée si votre adversaire perd son procès. — 7° Il faut distinguer la nature des créances. Les unes sont privilégiées, les autres n'ont droit qu'à un partage proportionnel.

M. S. D. V. — Votre nom S. V. P. Nous le garderons pour nous, mais il est indispensable que nous le connaissions avant l'insertion de votre lettre inspirée d'ailleurs par une pensée très légitime.

Tribunal Civil de Lille

Audience du 16 février

Les expropriations de la rue de la Gare à Roubaix

Le jury fixe à 1,882 francs la somme que devra payer à la ville de Roubaix Victor François pour une parcelle de 21 m. 70 ; à 20,500 francs la somme à payer par la veuve Barbieux-Fauveaux pour 89 m. 75; à 10,650 la somme à payer par Delannoy-Beuque et hospices pour 33 m. 22 ; à 12,300 la somme à payer par Bleuez et hospices pour 36 m. 31 ; à 8,440 la somme à payer par Mme Descat et hospices pour 32 m. 97.

Maître Carré.

Vente de maisons. — Le rôle de l'audience des criées de mercredi était assez chargé, et sauf quelques unes, les ventes réalisées l'ont été dans des conditions assez satisfaisantes.

La plupart des immeubles vendus sont situés à Roubaix : une belle maison à usage de commerce, sise dans cette ville, rue de l'Alouette, 66, mise à prix 10.000 fr., a doublé rapidement ce chiffre et a été adjugée à Me Godron moyennant 21,700 fr. La maison voisine, n° 68 offerte avec la même mise à prix, n'a pas trouvé d'enchérisseur.

Me Rombaut a eu pour 6,000 fr., chiffre de la mise à prix, une petite propriété, sise à Roubaix, à l'angle de la rue de Lille et du boulevard de Cambrai et comprenant quatre maisons de journalier.

Les ventes qui ont suivi ont été plus intéressantes : la maison portant le n° 74 de la rue d'Inkermann, à Roubaix, mise à prix 10,000 fr., est allée à Me Rombault, après avoir atteint rapidement 18,000 fr.

Une grande propriété, comprenant dix maisons de journaliers, à Roubaix, rue Meyerbeer, a été adjugée moyennant 12,100 fr. à Me Houzé. De nombreux amateurs se sont disputé la maison à usage d'estaminet, 25, boulevard de Strasbourg, à Roubaix ; mise à prix 100 francs, cet immeuble, après quelques enchères seulement, atteint 10,000 fr. et finalement est resté moyennant 14,000 fr. à Me Bulteau. Celui-ci a payé 7,000 fr. la maison voisine, n° 27, qui avait été mise en vente à 100 fr. (citons encore la maison portant le n° 27 de la rue Parmentier, qui a été adjugée à Me Bulteau ; la mise à prix était de 100 fr.

NORD

Armentières. — *Mauvaise foi radicale.* — On lit dans la *Gazette d'Armentières* :

» Il n'est si minime succès électoral républicain dans une commune perdue de la Bigaure ou du Gevaudan que le journal radical ne se hâte d'annoncer en caractères apparents.

» Dimanche dernier, les conservateurs enlèvent à leurs adversaires un siège au conseil général dans la Gironde : la victoire a d'autant plus d'importance qu'il s'agissait d'un canton inféodé depuis quinze ans à l'opportunisme et que le candidat évincé est un des « leaders » du parti républicain dans la région du Sud-Ouest.

« *Que fait le journal radical?* Il se borne à donner le résultat de l'élection sans ajouter que l'élu remplace un opportuniste. Ah ! si un républicain avait remplacé un « réactionnaire » dans une élection partielle au conseil municipal de Zicavo (Corse) ou de Plouagat (Côtes-du-Nord), quels cris de joie, quels caractères à sensation !!

» On peut juger de la bonne foi de ces gens-là ! »

Valenciennes. — *Brûlé vif.* — Des ouvriers de Valenciennes qui se rendaient, lundi matin, à leur travail, au four à chaux du Rôleur, ont découvert, gisant sur la plate-forme du four, un individu dont les vêtements étaient brûlés, et dont le corps n'était plus qu'une large plaie. Le malheureux, un nommé Dinck, employé de ferme, vivait encore et a pu donner quelques explications sur l'accident dont il a été victime.

Il a raconté que, s'étant attardé dimanche au cabaret, il n'avait pas osé rentrer chez son patron, et que, pour passer la nuit, il était allé se réfugier dans le four à chaux. S'étant assis sur le bord du puits, il avait perdu bientôt l'équilibre et y était tombé. Ses vêtements avaient pris feu et le malheureux avait eu mille peines à s'arracher de la fournaise et à se traîner à quelque distance de là.

Dès qu'on l'eût découvert, on le fit transporter à l'Hôtel-Dieu. Les médecins désespèrent de le sauver.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Neuf troncs de l'église Notre-Dame ont été fracturés dans la nuit de mardi à mercredi; ils contenaient quelques centaines de francs. Le tronc de la sacristie a été également brisé, mais les voleurs n'ont pas ouvert le secrétaire qui renfermait trois mille francs.

Les coupables ont été arrêtés. Ils sont âgés de 23 et 25 ans.

BELGIQUE

Bruxelles. — Le *Peuple*, journal de Bruxelles, informe les militaires de la garnison que tous ceux qui voudront se procurer des journaux socialistes auront en prime un excellent cigare.

— Dans sa dernière réunion, le parti socialiste des ouvriers estimant que le citoyen Duffaisseaux a manqué à ses engagements en poussant à la grève générale, a décidé de le rayer de leur liste.

— Les ouvriers des carrières de Lessines sont toujours en grève, les mineurs ayant refusé de reprendre le travail.

Le nombre des grévistes est aujourd'hui de 600.

— 700 mineurs de Frameries, du grand train de la Grappe, et du Borinage, se sont mis en grève, réclamant un ouvrier supplémentaire pour chaque taille.

— Le gouvernement belge vient d'adresser aux puissances européennes une note diplomatique exposant la situation qui serait faite à sa neutralité en cas de guerre et demandant qu'un engagement intervienne pour déterminer à nouveau les droits et les devoirs de l'Etat belge à l'égard de la neutralité que les traités lui imposent.

A la Chambre. — Dans la séance de mercredi M. Frère-Orban a demandé que le gouvernement fournisse à la Chambre une note expliquant les motifs qui l'engagent à demander des crédits pour les fortifications de la Meuse en détaillant l'emplacement des forts projetés, la nature des travaux à exécuter, etc.

Il a fait observer que l'exposé des motifs du projet de crédit est trop laconique et que la discussion en section en sera impossible, si on ne fournit pas à la Chambre des renseignements complémentaires.

M. Thonissen, ministre de l'intérieur, a répondu qu'en l'absence de son collègue des finances, il ne peut trancher la question, mais qu'il transmettra le vœu de M. Frère-Orban à M. Beernaert.

M. Jacobs a appuyé la demande de M. Frère-Orban.

Gand. — Hier, vers trois heures de l'après-midi, ont eu lieu en notre ville les funérailles civiles de M. F. Laurent. La société « l'Avenir » qui avait la direction de ces pompes funèbres, avait convoqué à la cérémonie le ban et l'arrière ban du libéralisme gantois. La *Flandre Libérale* signale aussi quelques notabilités étrangères, notamment M. Jules Bara, ancien ministre de la justice, M. P. De Paepe, conseiller à la cour de cassation, un des disciples favoris du maître, M. Buis, bourgmestre de Bruxelles, etc. etc.

En dépit des honneurs militaires, rendus au défunt, en dépit des députations apportant des drapeaux et des couronnes de fleurs, malgré même la présence du corps professoral en toge et précédé de ses massiers, le cortège funèbre de M. le professeur Laurent n'avait rien d'imposant et de solennel.

Onze discours ont été prononcés sur la tombe.

Affaire Anclaux de Maubeuge. — La Cour d'assises du Hainaut a tenu mardi deux audiences pour l'interrogatoire d'Auclaux. Celui-ci continue à nier son crime. Il raconte ainsi la scène.

» Nous nous trouvions, Leocadie Eloy, Félix Eloy et moi, sur le quai de la Sambre, à Maubeuge. Léocadie avait son enfant sur les bras. Elle portait son panier à la main. Nous avions à peine fait une cinquantaine de mètres sur le quai, que Léocadie fit un faux pas et tomba dans l'eau, ainsi que son enfant, qu'elle tenait toujours sur son bras. Je me laissai glisser le long du mur du quai, et j'eus de l'eau jusqu'aux genoux. A ce moment, Léocadie revint sur l'eau et cria deux fois : Au secours, mon Dieu ! Maman ! Je me mis aussi à crier au secours, mais je perdis la tête et je m'enfuis. Je ne sais plus ce qui s'est passé. Je remontai le mur du quai en usant des pieds et des mains. J'ai repris à Maubeuge le train pour Châtelineau, vers dix heures du soir. J'ai voyagé en 3e classe.

» Arrivé à Châtelineau, je n'ai parlé à personne de l'accident dont Léocadie et son enfant avaient été victimes, parce que j'avais peur de la prison ; je craignais d'être arrêté pour n'avoir pas informé l'autorité immédiatement après l'accident. C'est bien ma casquette qu'on a retrouvée sur la berge de la Sambre. Je ne puis expliquer comment elle est tombée. Si j'ai menti au commencement de l'instruction, c'était encore par crainte de la prison, mais aujourd'hui je dis la vérité. J'affirme que Léocadie et son enfant sont tombés ensemble dans les eaux de la Sambre et non l'un après l'autre, comme le disent des témoins et l'acte d'accusation.»

Tel est le système de défense de l'Anclaux. »

Mercredi matin, on a entendu le commencement de la déposition de M. De Prez, juge d'instruction à Charleroi, qui rapporte tous les détails de cette laborieuse instruction. Il résulte de ce témoignage que l'accusé est certainement parti de Châtelineau avec l'intention de tuer sa maîtresse et son enfant.

On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

» Parmi les crédits proposés pour les dépenses extraordinaires, nous remarquons une somme de 500,000 francs pour le chemin de fer d'Audenarde à Orroir, la station d'Orroir et le raccordement d'Orroir à Celles; une somme d'un million pour travaux sur l'Escaut; une somme de 30,000 francs pour travaux à l'Espierres — le futur barrage; une somme de 250,000 francs pour travaux à la Dendre etc.

Dottignies. — M. Alphonse Van Neste, de Dottignies, vient de subir avec succès devant le jury de l'Université de Louvain, la 2e épreuve de candidature en sciences.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 16 février.* — Clémentine Dupont, rue de la Basse-Masure, 55. — Maria Leplat, rue de Jemmappes, cour Duquesnoy, 2. — Julien Dirick, rue du Coq-Français, 99. — Théodore Cateau, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 44. — Albert Dheygère, rue de la Barbe-d'Or, cour Crouze, 4 — Floris Vanvoreu, rue de la Croix, 32. — Laurent Catoire, rue Galvani, 22. — Auguste Derreveaux, rue de la Guinguette, 7. — Léon Lecocq, Place du Trichon, 3. — Marie Duquenne, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 8. — Marguerite Vierlinck, rue de France, 43. — César Beuvré, rue des Fosses, cour Desprez, 15. — Sophie Poucher, rue Saint-Laurent, 26. — *Mariages du 16 février.* — Léon Honoré, rue Saint-Roch, 8, et Marie Casier, rue de l'Industrie, 88. — *Déclarations de décès du 16 février.* — Ferdinand Dupon, 4 mois, rue de Naples, cour Hysselinck 9. — Jean Vanherwegen, 47 ans 5 mois, repassant en laine, rue Pierre-de-Roubaix, 61. — Maria Duthoit, 22 ans 5 mois, rue Pascal, maisons veuve Deconinck. — Louis Voudts, 6 mois 18 jours, rue de la Redoute prolongée, 100.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 16 février.* — Pierre Vesse, rue du Pouilly. — Hélène Deprez, rue Sainte-Barbe. — Emile Hespel, à l'Epi ne. — Georges Delattre, rue du Tilleul. — Marceau Delcroix, rue des Carriers. — Gustave Cappelle, rue des Moulins. — Louis Desplanque, rue Fin de la Guerre. — *Mariages du 16 février.* — Henri Delmasure, 36 ans, cultivat., et Marie Dumortier, 27 ans. — Pierre Dubois, 34 ans, cultiv., et Sidonie Lemay, 35 ans, sans profession. — Emile Thiempont, 26 ans, marchand de charbon, et Philomène Tiers, 24 ans, cabaretière. — François Leclercq, 22 ans, dessinateur, et Anna Créton, 21 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 16 février.* — Jean Delerue, 85 ans 1 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — Marguerite Parent, 1 an 2 mois, rue des Cinq-Voies. — Flavie Wagnon, 16 ans 2 mois, sans profession, rue des Archers.

ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 7 au 15 février.* — Sidonie Vandaeker, chemin de Tourcoing. — Virginie Cocquyt, rue du Hotchepotte. — Henri Voglin, rue des Chats-Bossus. — Amand Marlo, Le Faubourg. — *Déclarations de décès du 7 au 15 février.* — Jean Cuvelier, 21 ans, Le Blanc-Seau. — Eulalie Desreux, 30 ans, rue de Boubecque.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille GILMAN-DUTHOIT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Maria-Joseph DUTHOIT, décédée à Roubaix, le 15 février 1887, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 17 février, à 4 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pascal.

Les amis et connaissances de la famille VANHERWEGHE-CRABBE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis VANHERWEGHE, décédé à Roubaix, le 16 février 1887, à l'âge de 47 ans et 5 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 17 courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix, 64.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMÉ DE LUXE REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

Odéon : Numa Roumestan, comédie en 5 actes, de M. Alphonse Daudet.

« Quand je ne parle pas, je ne pense pas. » Tel est le mot piquant qui se dégage, avant tout, du roman de *Numa Roumestan* et de la pièce qu'en vient d'extraire M. Daudet. Tout le Midi est là, comme dit l'écrivain, méridional lui-même, et qui pourtant ne flatte pas ses frères de Provence. L'Italie avait sa grande Grèce : c'est notre petite Grèce à nous, que ce pays de mirage, où l'on ne pense qu'en parlant, et où l'on finit par penser tout ce qu'on dit, uniquement parce qu'on le dit. Ainsi fait Numa : il parle, se grise de ses paroles, y croit lui-même tant qu'elles durent, et n'y pense plus après. De là, tant de promesses faites, non tenues et même non tenables, tant de serments aussitôt oubliés que prêtés.

Tartaria était la figure grossie, mais très fine, en somme, de ce Méridional, hâbleur de bonne foi qui trompe tout le monde en commençant par lui-même : Roumestan en est la figure moins chargée et non moins vraie. Le premier, nous dit-on, doit être un jour transporté à la scène, comme vient de l'être le second. Que donnera-t-il sous cet aspect ? Que doit-il produire sous l'optique du théâtre ? C'est ce que nous aurons à voir. Occupons-nous aujourd'hui de Numa Roumestan, ce frère cadet qui, sans allusions, aura percé plus vite que son aîné.

Il faut, tout d'abord, poser en principe que les livres de M. Alphonse Daudet ont rarement avantage de se produire à la scène. Cet écrivain aimable et fin est ne conteur et romancier. Il procède par menus détails, à la Dickens. Imaginez-vous Dickens au théâtre? Je crois que M. Daudet est myope: cette circonstance pourrait expliquer bien des choses. La myopie conduit à l'analyse, et l'analyse est un procédé antidramatique. Quand ce fin observateur aborde la scène, il me semble voir M. Meissonier se lancer dans la fresque.

Cette impression a, je le crois, été un peu ressentie par tout le monde, hier, à l'Odéon. Les trois premiers actes de *Numa Roumestan* sont, il est vrai, charmants : le second surtout, celui qui se passe dans le cabinet du ministre, avec le bon accueil, les poignées de main, les promesses prodiguées à tous, l'intrigue nouée avec une petite chanteuse, retorse et rouée, à l'heure même où notre homme vient, de bonne foi, d'assurer sa femme de sa solide et constante affection. Tout cela est très piquant et très joli ; mais tout cela même, en dépit de l'effet produit, n'a pas encore le charme du livre, et les détails ingénieux, les nuances, les sous-entendus, sont encore mieux savourés par les lecteurs que saisis par le spectateur.

Les deux derniers actes affaiblissent un peu l'effet des premiers. Dans une pièce qui emprunte surtout sa valeur à l'étude des caractères, l'exposition vaut souvent mieux que le développement. C'est ce qui se produit ici. L'action, portant sur l'intrigue de Roumestan et de la petite Dachellery, la découverte qu'en fait Rosalie, cette femme du Nord que tout mensonge et toute déloyauté révoltent, la rupture entre les époux enfin ; cette action paraît vulgaire, parce que depuis de longues années, le théâtre nous promène dans l'éternel récit de ces tromperies conjugales, et que la touchante originalité du caractère de Rosalie, la fière Septentrionale, ne suffit pas à rafraîchir ce drame intime, qu'on nous a tant de fois présenté et avec des développements scéniques plus mouvementés et mieux conduits.

Une scène pénible, et que je n'aurais pas voulu voir transporter du livre sur le théâtre, c'est celle où Mme Lequesnoy, pour calmer sa fille irritée contre un époux infidèle, pour l'amener à une tolérance un peu trop philosophique, lui livre, sur l'ordre de M. Lequesnoy lui-même, le secret d'un douloureux passé, et lui apprend qu'elle a, *comme toutes les femmes*, traversé les mêmes épreuves.

Je commence d'abord à protester contre le mot : *comme toutes les femmes.* N'en déplaise à l'auteur de *Numa Roumestan*, comme à celui de *Francillon* il est, grâce à Dieu, d'honnêtes ménages et de fidèles époux. Que, d'ailleurs, l'austère M. Lequesnoy ait trompe sa femme, je le veux bien croire puisque M. Daudet l'affirme; mais ce que je trouve révoltant, c'est que sous prétexte d'initier Rosalie à la connaissance pratique du monde, on fasse ainsi rougir le père devant sa fille.

Autre critique, que nous avons à faire chaque fois qu'il nous faut parler d'une pièce tirée d'un roman : les omissions forcés rendent souvent peu compréhensibles les parties restantes. Ainsi l'épisode d'Hortense Lequesnoy, qui tient une place importante dans le livre, et qui n'est pas assez expliqué à la scène. On se demande à quoi bon faire mourir devant nous cette jeune fille, qui y a si peu vécu. Sa passion enfantine pour l'inepte tambourinaire Valmajour est à peine esquissée d'un trait vague et peu saisissable.

En somme, d'ailleurs, la pièce de M. Daudet a reçu un bon accueil, mais je crois que le principal succès sera pour le livre, auquel elle fera penser et qu'elle fera relire.

Il faut bien le dire : Quoique M. Paul Mounet dépense du travail et du talent dans la création du type de Numa, il n'est pas du tout l'homme du rôle. Il fallait là un comique, à la fois fin et ardent mais non un acteur tel que lui, qui, dans le drame même, pèche toujours par quelque raideur.

Mlle Sisos, elle aussi, n'est pas l'idéal rêvé pour Rosalie ; mais son talent est plus souple, et elle mérite de sérieux éloges. Mlle Cerny est très fine comédienne dans son rôle de la